

## DÉCISION DU PRÉSIDENT PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Le président de la communauté de communes de Lacq-Orthez,

- Vu la délibération du 17 juillet 2020 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 20 juillet 2020 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

décide

### **ARTICLE 1 : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT**

Le contrat de prêt comporte une tranche obligatoire à taux fixe.

Score Gissler : 1A  
Montant du contrat de prêt : 5 000 000,00 EUR  
Durée du contrat de prêt : 20 ans  
Objet du contrat de prêt : financer les investissements 2024

#### Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2045

La tranche obligatoire est mise en place au plus tard le 06/02/2025.

Montant : 1 000 000,00 EUR  
Versement des fonds : En une fois avant la date limite du 6 février 2025 avec versement automatique à cette date  
Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3,30 %  
Base de calcul des intérêts : Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : Périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : Constant  
Remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

#### Commissions

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

**ARTICLE 2 : ÉTENDUE DES POUVOIRS DU SIGNATAIRE**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

**ARTICLE 3**

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 16 décembre 2024

Le Président,

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-président chargé de l'administration  
générale



Christian LÉCHIT